intéressés s'adressèrent au consulat et lui demandèrent une subvention. Voici l'accord intervenu entre nos magistrats communaux et les PP. Jésuites: « Sur ce qui a « été représenté au consulat par les sieurs Rolland, an-« cien échevin, Quinson, Rousseau, Jouvencel, Birouste, « Laplanche et Bouchage, tant en leur nom que des « antres citoyens, associés pour l'établissement des re-« traites dans cette ville, que depuis qu'elles ont été « formées dans la maison professe des RR. PP. Jésuites, « le nombre de ceux qui s'y sont engagés a tellement « augmenté qu'on est obligé de renvoyer plusieurs per-« sonnes, parce que la maison n'était pas assez spacieuse pour les contenir. Cet inconvénient donna lieu au dessein qui fut pris de proposer aux PP. Jésuites de consentir à la construction d'un bâtiment, sur leur sol, composé d'une chapelle et d'appartements, suffisants pour loger soixante personnes; ce qui a été exécuté jusqu'à présent par la libéralité des citoyens les plus « attachés à ce pieux établissement; mais comme il « reste encore à faire bien des dépenses, et qu'il est « important d'en assurer l'usage à perpétuité aux exer-« cices qu'on y pratique, les sieurs Roland, Quinson et « autres, ci-dessus nommés, auraient humblement supplié les dits sieurs prévôt des marchands et échevins « de vouloir bien contribuer à la dépense qu'il reste à « faire, pour une entreprise qui coûtera plus de 60.000 « livres.

« Ces représentations leur ont donné lieu de s'assem-« bler plusieurs fois avec le R. P. Paulin, recteur de la « maison professe et le R. Père de Broissia, qui est « chargé de la direction des retraites, et s'étant trans-